

Le CRef soutient les études de genre et la liberté académique en Roumanie

En juin 2020, le Parlement roumain a adopté la loi 87/2020, qui aura notamment pour conséquence d'interdire les études de genre dans ce pays. Cette loi n'a toutefois pas été promulguée et le président roumain l'a renvoyée à la Cour Constitutionnelle.

Inquiet du précédent qu'introduirait une telle législation, le Conseil des Recteurs a décidé de signer le « mémoire d'Amicus Curiae concernant le dossier n° 959A / 2020 de la Cour constitutionnelle, avec une date de procès au 30 septembre » afin de soutenir la liberté académique et les études de genre en Roumanie. Cette décision fait suite à une prise de position sur un projet similaire en 2018 en Hongrie.